

Journal

Novembre 2008

# Le coeur militant

Journal du personnel en service de garde en milieu scolaire de la FTQ 



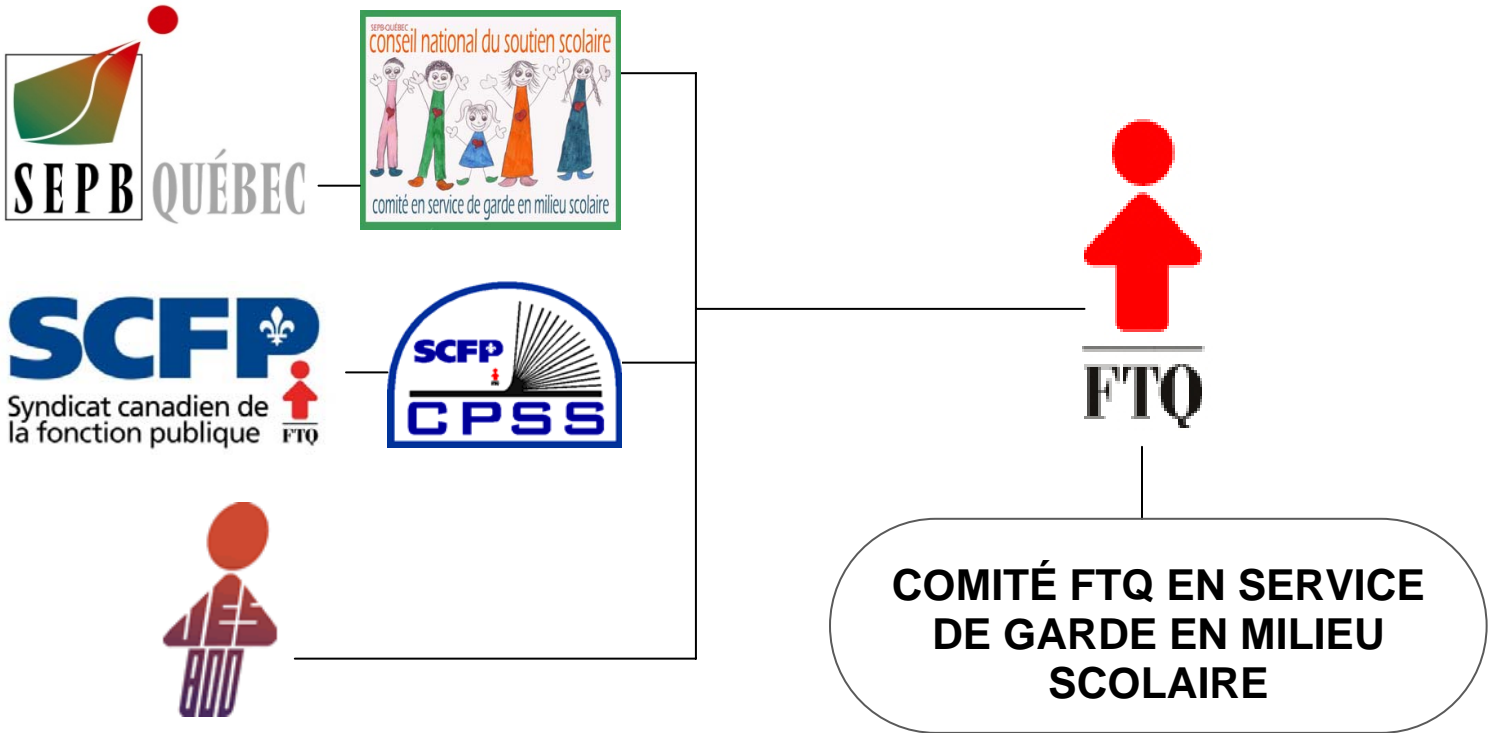
*R. T. Bonifé*

**DES CHANGEMENTS À PRÉVOIR EN SERVICE DE GARDE**



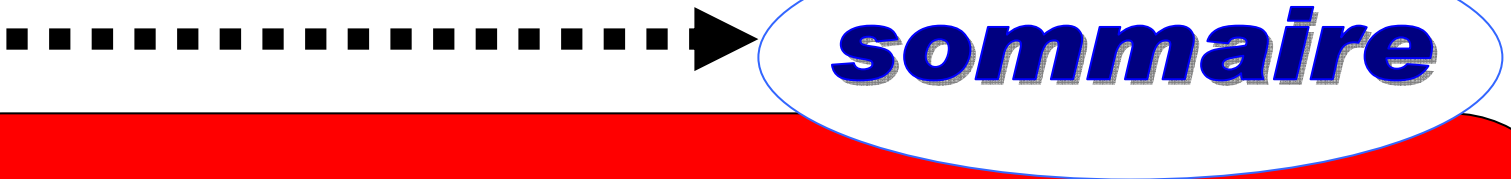


# LA FTQ REGROUPE 3 SYNDICATS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE



**La FTQ regroupe du personnel cols blancs et cols bleus dans 25 commissions scolaires**

- Le SEP B-Québec (5 commissions scolaires)
- Le UES-800 (5 commission scolaire)
- Le SCFP (15 commissions scolaires)



CHANGEMENTS À PRÉVOIR EN SERVICE DE GARDE.....	page 3
NON À L'AEP EN SERVICE DE GARDE.....	page 4
ASGEMSQ.....	page 6
ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT .....	page 8
COLLOQUE À RED DERR, ALBERTA.....	page 9
PRÉPARATION ET PLANIFICATION.....	page 9
QUALITÉ D'UN SERVICE DE GARDE.....	page 10
PROGRAMME PRÉSCOLAIRE.....	page 11

## DES CHANGEMENTS À PRÉVOIR EN SERVICE DE GARDE

Il y a deux ans, le Conseil supérieur de l'éducation avait émis un avis très critique sur la situation dans les services de garde en milieu scolaire, soulevant des préoccupations sur la formation des travailleuses, le programme éducatif et les activités, entre autres. Un an après la sortie de ce rapport, la ministre Courchesne mettait sur pied, en octobre 2007, un comité ministériel en service de garde. Ce comité, constitué des principaux partenaires en éducation, avait pour objectif d'émettre un avis quand au traitement à accorder aux recommandations dudit rapport, afin de pouvoir agir dès 2008.

L'annonce de la création de ce groupe de travail a été fort bien reçue par les comités de parents, les directions d'école, les centrales syndicales et l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ). Le comité ministériel a siégé à plusieurs reprises, du mois d'octobre 2007 au 30 avril 2008, pour finalement, accoucher d'un rapport comprenant 17 recommandations. Le 8 septembre dernier, la ministre Courchesne a accueilli favorablement les conclusions du comité. Les éléments de recommandations soulevés par le comité sont :

- Établir des indicateurs nationaux, une évaluation de financement en regard de la mission du service;
- Nommer une personne responsable sur le plan ministériel du dossier des services de garde;
- Une plus grande reddition de comptes des commissions scolaires et des écoles;
- L'intégration des activités du service de garde au projet éducatif de l'école;
- Une analyse de la situation de travail des acteurs concernés (éducatrices, techniciennes et directeurs) ;
- La création d'un site internet pour la diffusion d'informations et de projets pour soutenir le développement qualitatif des services de garde;
- Établir un profil de compétence pour les emplois en service de garde;
- Établir une formation continue et des critères de compétence pour l'emploi;



- Optimiser l'organisation du travail;
- Ajouter une disposition réglementaire concernant les locaux utilisés;
- Faire des modifications au règlement concernant le programme d'activités;
- Avoir une politique de gestion des services de garde;
- Moduler ou bonifier le ratio;
- Les éducatrices doivent participer au plan d'intervention pour soutenir la réussite des élèves qui ont des besoins particuliers.

**Avant de crier hurra!, il reste encore quelques points à éclaircir avec la Ministre. On veut son accord pour la création d'un comité de suivi pour la régulation de la mise en œuvre des recommandations et que ce comité soit composé des mêmes partenaires. De plus, on attend des précisions sur ses intentions**

**concernant les recommandations, entre autres sur le volet formation et sur l'adoption ou non du projet de loi 88<sup>1</sup>. Cette loi modifie la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires.**

1. Projet de loi, qui est en soi, une réplique à la proposition de l'ADQ, qui est d'abolir les commissions scolaires. Le projet de loi 88 vise :

- La révision de la mission des commissions scolaires;
- La modification de la composition des commissaires pour laisser plus de place aux parents et aux membres de la communauté;
- À donner de nouvelles responsabilités aux commissaires;
- À établir une procédure d'examen de plaintes;
- À augmenter, une plus grande reddition de comptes entre les écoles et la commission scolaire et entre celle-ci et le MELS;
- À encadrer l'utilisation des surplus;
- Et finalement, à établir de nouvelles ententes entre le ministère et les commissions scolaires.

*Jean-François Labonté  
Coordonnateur et porte-parole  
pour la FTQ au comité ministériel  
en service de garde en milieu  
scolaire*



## NON À L'ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP) AU SECONDAIRE

Plus de 26 Cégeps offrent le programme à l'éducation à l'enfance, formation collégiale pour les futurs éducateurs et éducatrices à la petite enfance ou en milieu scolaire. Même si les compétences nécessaires sont plus spécifiques pour l'âge scolaire, ni l'attestation (AEC), ni la Technique d'éducation à l'enfance (DEC) et/ou un diplôme d'études collégiales dans un domaine connexe ne sont exigés pour les personnes travaillant dans les services de garde en milieu scolaire. La commission des États généraux de l'éducation indiquait à ce sujet : « le diplôme d'études collégiales en Technique d'éducation à l'enfance ou l'équivalent devrait devenir une condition d'accès à l'emploi<sup>1</sup> ». Monsieur Guy Breton, Vérificateur général du Québec, dans son rapport de décembre 2001 sur les services de garde en milieu scolaire, a souligné l'importance de cette formation. Même son successeur, Monsieur Renaud Lachance, en mars 2008, dans un deuxième rapport, indiquait que la formation du personnel est un élément essentiel pour que le service de garde puisse jouer pleinement son rôle auprès des enfants.

Dans un avis en 1996 sur les services éducatifs à la petite enfance, le Conseil Supérieur de l'éducation<sup>2</sup> (CSE) avait recommandé « que le diplôme d'études collégiales en Technique d'éducation en service de garde à l'enfance devienne l'exigence de formation lors du recrutement de l'ensemble des éducatrices et des éducateurs en garderie et en service de garde en milieu scolaire ».

Dix ans plus tard, le CSE estimait toujours dans un avis<sup>3</sup> qu'un niveau de scolarité et un niveau de spécialisation plus élevés qu'une cinquième secondaire sont nécessaires pour exercer une profession en service de garde scolaire. L'avis indique même que le rehaussement du niveau de scolarité des membres du personnel des services de garde, notamment leur spécialisation, constitue désormais un enjeu central dans le développement de la qualité des services offerts.

Finalement, la littérature scientifique<sup>4</sup> récente montre un lien évident entre la formation du personnel éducateur et la qualité globale du service de garde.



Cependant, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le MELS semblent s'orienter sur une formation d'études professionnelles (AEP) en service de garde en milieu scolaire. Voire, le MELS aurait même débloqué 35 000\$ pour l'étude et la faisabilité du programme auprès de la FCSQ. Et pourquoi? Le MELS semble interpréter les résultats des travaux du comité ministériel en service de garde en milieu scolaire, dont deux des 17 recommandations sont explicitement en lien avec la formation, soit :

- Établir un profil de compétence pour les emplois en service de garde;
- Utiliser les moyens nécessaires pour que les éducatrices et les techniciennes déjà en emploi puissent acquérir et maintenir, dans le cadre d'une formation continue, les compétences requises.

Or, même si ces deux recommandations ont été adoptées unanimement par tous les groupes<sup>5</sup>, elles ne sont pas liées à l'AEP en service de garde en milieu scolaire. L'idée de l'AEP n'était soutenue que par la FCSQ et ce, à l'étonnement de la majorité des

participants. Il n'y a pas eu de consensus sur l'AEP, mais plutôt des réactions contre et un questionnement sur sa pertinence. Il ne faut pas chercher longtemps pour comprendre pourquoi la suggestion a été avancée. D'abord, elle apporterait un nouveau financement aux commissions scolaires pour la création de ce programme et en second lieu, elle permettrait au MELS d'économiser sur de futures augmentations de salaire.

Pour toutes ces raisons, la FTQ estime qu'il faut dire non à l'AEP en service de garde en milieu scolaire. Il faut plutôt rehausser les exigences de formation pour l'obtention d'un poste et favoriser l'accès à la formation continue. De plus, nous croyons qu'il est inacceptable que le gouvernement tienne encore un double discours : d'un côté, il octroie des diplômes au niveau collégial, de l'autre, il ne reconnaît pas sa formation comme condition d'accès à l'emploi. De plus, il tente d'abaisser le degré de scolarité du collégial au secondaire professionnel. Ceci, dans le but d'économiser sur le dos de ses employés (es) et des enfants du Québec.

Tout comme le CSE, nous demandons que la formation exigée pour les éducateurs et éducatrices en milieu scolaire soit de niveau collégial. Nous demandons également que le gouvernement reconnaisse les acquis du personnel en emploi. Enfin, nous demandons

# POUR TRAVAILLER EN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux commissions scolaires de modifier le plan de classification (MEQFCSQ, 2000) d'ici 2010, de manière à rehausser les exigences de scolarité et de spécialisation pour obtenir ou occuper un poste en service de garde en milieu scolaire, de façon à s'assurer que les éducatrices et les éducateurs possèdent l'une ou l'autre des qualifications suivantes :

**Un diplôme d'études collégiales lié directement ou indirectement à l'emploi, soit :**

- Une AEC ou un DEC en service de garde en milieu scolaire ou en éducation à l'enfance;
- Une AEC ou un DEC dans un domaine connexe, soit en éducation spécialisée, en technique de loisirs, en technique de travail social, etc..

**Un diplôme d'études universitaires lié directement ou indirectement à l'emploi, soit :**

- Un diplôme universitaire dans le domaine des services de garde en milieu scolaire;
- Un diplôme universitaire dans le domaine de l'éducation ou dans un domaine connexe, soit la psychologie, le travail social, la psychoéducation, etc..

Tout comme le mentionne l'avis du CSE, il faut améliorer les conditions de travail et les conditions salariales du personnel des services de garde en milieu scolaire, de façon à attirer davantage un personnel qualifié dans une carrière dans ce domaine (incitatifs financiers à la formation, possibilité d'horaires en continu, etc.); Quant aux commissions scolaires, il leur faut adopter un plan de développement professionnel du personnel des services de garde en milieu scolaire, en concertation avec les directions d'école. Et, suite à la consultation du personnel effectuée par les directions en vertu de l'application de l'article 96.20 de la Loi sur l'instruction publique, le plan de développement devrait favoriser l'accès à des programmes de formation qualifiante postsecondaire liés à l'emploi (AEC, DEC, formation universitaire).

**JEAN-FRANÇOIS LABONTÉ**  
**Coordonnateur et porte-parole pour la FTQ au comité ministériel en service de garde en milieu scolaire**



**POUR UN DIPLÔME D'ÉTUDES  
 POSTSECONDAIRES EN  
 SERVICE DE GARDE EN MILIEU  
 SCOLAIRE.**

**POUR UNE RECONNAISSANCE  
 DES ACQUIS DU PERSONNEL  
 EN EMPLOI.**

**POUR LA FORMATION  
 CONTINUE.**

1. Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996, rapport final, Québec, 1996, page 18;
2. Avis sur les services éducatifs à la petite enfance, Conseil supérieur de l'éducation, 1996, p. 72;
3. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Les services de garde en milieu scolaire, Inscrire la qualité au cœur des priorités, Septembre 2006;
4. Trois études québécoises et canadiennes, Les résultats de l'étude *Grandir en qualité 2000*, Les résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) et Les résultats de l'étude *La qualité des garderies au Canada* (2000);
5. Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE), Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ), Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDÉS), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Centrale des Syndicats du Québec (CSQ), Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ), Fédération Québécoise des directeurs et directrices d'établissement (FQDE), Fédération des Travailleuses et Travailleurs du Québec (FTQ), Association des Commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).



# L'ASGEMSQ, la Référence.

## Offres de formation sur mesure

L'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ), organisme à but non lucratif, est vouée à la promotion et au soutien de l'amélioration de la qualité des services de garde en milieu scolaire (SGMS) au Québec et à leur accessibilité.

Son expertise de plus de 22 ans dans ce domaine particulier est reconnue par un peu plus de 500 membres œuvrant dans le milieu de la garde scolaire de toutes les régions du Québec. C'est donc un peu plus de 12 500 intervenants du personnel éducateur, des directions d'établissement, des responsables de dossier des SGMS dans les commissions scolaires, des formateurs collégiaux et universitaires qui profitent de ses services.

En outre, l'ASGEMSQ est souvent convoquée, par différentes instances gouvernementales, à l'occasion de consultations touchant différents points reliés à la garde scolaire. L'implication de cet organisme auprès des écoles a de nombreuses et appréciables répercussions sur le mieux-être de 225 000 enfants et leurs familles.

Pour que le personnel en service de garde puisse offrir des services de qualité, la formation continue est essentielle. Il est donc primordial de pouvoir répondre à vos besoins de formation par l'entremise d'experts. Chaque année, plus de 3 000 participants bénéficient de l'expérience de professionnels à travers des formations spécialement adaptées à leurs besoins en s'adressant à l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, La Référence en garde scolaire.

Pour profiter des services de formation sur mesure de l'ASGEMSQ, une simple consultation téléphonique auprès de nos conseillères est nécessaire. Celles-ci seront alors en mesure de déterminer de manière précise quels sont vos besoins. Elles vous donneront ainsi les meilleures indications quant au service respectant les exigences établies à travers une panoplie de formations. Si vous avez des contraintes particulières, elles pourront également concevoir des ateliers sur mesure, uniques à votre situation.

Profitant du savoir-faire de 300 formateurs et formatrices abordant plus de 75 thèmes variés, vous trouverez assurément **la formation** qui vous convient.

Afin de faciliter vos démarches, ces consultantes réuniront les meilleures conditions de manière à répondre le plus étroitement possible à **vos besoins, que votre demande soit pour un service de garde, un regroupement de services de garde ou une commission scolaire**. La majorité de nos formations peuvent accueillir jusqu'à 25 participantes, au moment et au lieu déterminés. De plus, si votre service de garde est membre, des réductions allant jusqu'à 200 \$ pourraient s'appliquer sur les choix de formations qui s'offrent à vous. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir tous les détails!

Association des services de garde en milieu scolaire du Québec  
(450) 652-4868 poste 235 ou 226 — (514) 334-4653 poste 235 ou 226  
[info@asgemsq.qc.ca](mailto:info@asgemsq.qc.ca) — [www.asgemsq.qc.ca](http://www.asgemsq.qc.ca)

Explorez les différents thèmes proposés et découvrez tout ce dont votre service de garde peut profiter!

**Marjolaine Dubreuil**  
*Agente de communications, ASGEMSQ*

## Gestion

Budget  
Code d'éthique  
Comité de parents et conseil d'établissement  
Garde estivale  
Intégration du service de garde dans l'école  
Motivation, leadership  
Organisation  
Programme éducatif  
Qualité en 10 dimensions  
Ressources humaines  
Ressources matérielles et aménagement  
Réunion  
Santé et sécurité  
Stress  
Temps, travail d'équipe

## Intervention

Discipline, encadrement  
Enfant Roi  
Estime de soi  
Intimidation, taxage  
Intelligences multiples  
Mensonge, manipulation, bouderie  
Relations avec les parents  
Résolution de conflits  
Respect des autres  
Sexualité des enfants  
Psychologie du développement  
Techniques d'impact  
Troubles de comportements  
Violence, agressivité

## Ressourcement

Coaching, accompagnement professionnel  
Communication (collègues, direction, enseignants)  
Épuisement professionnel  
Famille, société, multiculturalisme  
Harmonie, bien-être, qualité de vie  
Pour hommes seulement  
Reconnaissance  
Types de personnalité

## Outillage

Boîte à outils  
Création de costumes, chapeaux, masques  
Cuisine  
Expériences scientifiques  
Idées de bricolage, arts plastiques, recyclage  
Informatique  
Interprétation des dessins  
Journal  
Littérature jeunesse ludique  
Magie, cirque  
Maquillage  
Modelage  
Musique  
Sciences de la nature  
Tricot, broderie, couture

## Animation

Activités de transition, de routine  
Activités du midi  
Activités parascolaires, inter-écoles  
Activités sportives, gymnase, plein air  
Contes et légendes  
Créativité  
Gestion de groupe et techniques d'animation  
Grands jeux  
Jeux coopératifs  
Journées pédagogiques, sorties, ressources  
Maternelle  
6-8 ans  
9-12 ans  
Multiâge  
Période de devoirs  
Planification  
Relaxation, yoga, taï-danse  
Spectacles (danse, théâtre, chant, etc.)  
Thèmes, fêtes de l'année



## ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT 2008-2009

À chaque année, le comité de perfectionnement organise des activités pour les employés en service de garde avant le retour des élèves en classe. Cette année, l'activité s'est tenue à l'hôtel Sandman à Longueuil.

Nous avons accueilli cent cinq travailleurs et travailleuses en service de garde. Le directeur général de la Commission scolaire Riverside, Monsieur Kevin Lukian a souhaité la bienvenue, suivi du nouveau directeur des ressources humaines, Monsieur Michel Larue, de la directrice des services complémentaires, Madame Gail Somerville, et enfin la présidente de l'Union, Madame Ruby Mace.

Madame Eva De Gosztonyi, pour la session en anglais et Madame Giuliana Gattola, pour la session en français, ont présenté un atelier sous le thème « Comprendre le développement du cerveau chez les enfants ». Une mise à jour sur la recherche du développement du cerveau a permis de répondre à bien des interrogations de la part du personnel.

### *Saviez-vous que*

***le cerveau humain n'atteint sa maturité qu'à l'âge de 26 ans?***



Après la pause café, les gens ont été invités à se rendre aux différentes stations du World Café :

Café Frappucino : les participants ont appris des notions d'improvisation;

Café Continental : une discussion sur les relations avec les parents;

Café Explosion : Comment vivre au quotidien avec la violence;

Café Passion : le rapport avec les enfants;

Café Sugar Pie : les bénéfiques et la sécurité à l'emploi à la Commission scolaire.

Toutes les stations du World Café étaient animées par des éducatrices et des techniciennes. Les employés ont eu la chance de visiter trois cafés, d'avoir une discussion intéressante d'environ vingt minutes par café et d'échanger des connaissances et des idées. Cette activité nous aura permis de réaliser que nos services de garde sont un endroit sécurisant et accueillant pour le personnel et les enfants.

La journée s'est terminée par un buffet à l'hôtel. Tous ont bien apprécié cette journée.

***Johanne Plourde,***  
***technicienne en administration***

***Ruby Mace, présidente SEPB-Québec, section locale 576, membre du comité de perfectionnement***



# COLLOQUE INTERNATIONAL À RED DEER, ALBERTA



En février dernier, j'ai eu le bonheur d'être invitée à présenter le système des services de garde du Québec au colloque international à Red Deer. J'étais accompagnée d'une technicienne en service de garde de l'école John Adam. Nous faisons partie d'un groupe sélectionné qui représentait l'Amérique du Nord et la Suède. Des représentants des loisirs, du système de santé, de l'éducation, du système judiciaire, des services sociaux et des agences municipales de l'Alberta étaient présents lors du colloque qui s'est tenu le mercredi 27 février et jeudi 28 février à Red Deer en Alberta. Les communautés se sont réunies pour trouver une solution à leurs problèmes de garde d'enfants en dehors des périodes ou les services éducatifs sont dispensés.

À New York et Toronto, ce sont des compagnies qui offrent des services de garde aux enfants dans les milieux scolaires. Bright Horizon est une de ces compagnies qui offre les services de garde selon les besoins des parents. Leur mission est d'améliorer la qualité de vie des familles au lieu de travail et d'études des parents. Par contre, le coût total du service est assumé par les parents. Au New Jersey, nous retrouvons un programme appelé New Jersey After 3 inc., qui a été fondé en 2004, et qui est le premier programme de partenariat public et privé créé pour subventionner les programmes après l'école et desservi par les municipalités.

À Calgary, il y a un modèle d'entreprise qui est totalement assumé par les parents. Le président de School Age Care Ltd a travaillé avec des partenaires privés et le gouvernement, à tous les niveaux, pour promouvoir l'importance de dispenser des services de garde de qualité après l'école. Ils ont été reconnus en 2005 et ont reçu une reconnaissance d'excellence par la ville de Calgary et des alentours. La Suède possède un système de service de garde qui est similaire à celui du Québec. Les services de garde sont offerts le matin, le midi et après l'école à un coût raisonnable pour les parents. Pour les enfants âgés de 10 à 12 ans, des centres de loisirs sont offerts en tout temps, et ce, sans aucuns frais pour les parents.

Après avoir écouté la présentation de tous les intervenants, je suis vraiment fier de dire qu'ici au Québec, la garde des enfants est une priorité et que nos enfants bénéficient d'un endroit calme et sécuritaire en dehors des heures de classe.

**Johanne Plourde**  
*Technicienne en administration*  
*Commission scolaire Riverside*



# LA PRÉPARATION ET LA PLANIFICATION

Tel que le précise la Convention collective, S10, entre le CPNCA et le SEPB-Québec, l'horaire de travail doit comporter, sur une base hebdomadaire, un **temps consacré à la préparation et la planification**. Suite à un grief déposé, la Commission scolaire Riverside et le syndicat SEPB-Québec, section locale 576, Unité Riverside, se sont entendus sur les points suivants :

**« Période de temps allouée à la préparation :**  
Une période de temps sera allouée, quotidiennement, au début de la journée de travail, permettant aux techniciens et aux éducateurs de service de garde de préparer le matériel nécessaire pour accueillir leur groupe d'élèves.

**Période de temps allouée à la planification :**  
Une période de temps sera allouée, sur une base hebdomadaire, aux techniciens et aux éducateurs de service de garde leur permettant de consacrer du temps, soit en équipe ou individuellement, à la planification et à l'organisation d'activités et d'interventions destinées aux élèves. »

Au plus tard le 20 septembre, la Commission scolaire soumettra au syndicat l'horaire de travail de chaque employé de service de garde. L'horaire doit comporter les périodes de temps consacrées à la préparation et la planification.

Les parties feront l'étude de l'horaire des périodes allouées pour la préparation et la planification. Tout désaccord entre les parties fera l'objet de discussions lors des réunions du Comité des relations du travail.

Le règlement nous donne un aperçu clair des lignes directrices et la marche à suivre lorsque les horaires seront confirmés pour l'année scolaire en cours. La période de temps requise pour la préparation et la planification n'est pas définie, car chaque service de garde et chaque groupe ont des besoins différents.

**Ruby Mace, présidente**  
*SEPB-Québec, section locale 576,*  
*Unité Riverside*



# LA QUALITÉ D'UN SERVICE DE GARDE COMMENCE AVEC UN BON PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Savoir ce que son enfant fera de sa journée à l'école est important pour les parents. Premièrement, ça aide les parents à choisir le type de routine quotidienne qui répondra le mieux aux besoins de leur enfant et, deuxièmement, il donne aux parents la tranquillité d'esprit à savoir que leur enfant développera une conscience, un corps sain et un esprit fort plutôt que de simplement perdre son temps toute la journée.

À l'école primaire Saint-Vincent, 118 élèves, au son de la cloche à 15 h 25, s'en vont au service de garde de l'école. Ces enfants ont travaillé très fort toute la journée et sont généralement épuisés, affamés et très soucieux d'avoir un temps d'arrêt de la routine scolaire.

On peut se demander comment un service de garde peut établir un environnement de qualité pour répondre aux besoins de 118 élèves âgés entre 5 et 11 ans? La réponse est un programme d'activités bien équilibré.

Le programme d'activités contient des aspects importants qui combinent la routine quotidienne et les activités proposées aux étudiants dès leur arrivée au service de garde.

Un bon programme ou une liste d'activités dans lesquels les enfants seront impliqués sur une base quotidienne doit comprendre :



- Un jeu actif qui permet aux enfants de bouger, de faire de l'exercice;
- Des activités calmes telles que lire des histoires, faire des casse-têtes ou dessiner, ce qui donnent aux enfants une pause dans l'agitation de la vie du service de Garde;
- Jouer dehors, ce qui permet aux enfants de respirer l'air frais et de profiter des rayons du soleil. Ils en ont besoin pour leur santé, tout en les aidant à développer leurs habiletés motrices brutes;
- Des activités intérieures, comme la musique, les sports de groupe, les sciences, les arts, l'artisanat ou la cuisine.

Peu importe la philosophie d'apprentissage ou le style utilisé, un service de garde de qualité offre un programme d'activités bien équilibré qui aidera les élèves à acquérir les compétences nécessaires pour réussir à l'école et dans la vie.

**James Taylor**  
*École primaire Saint-Vincent*  
*Coordonnateur du service de garde*

# Programme Préscolaire

Au cours des dernières années, le centre de la petite enfance de l'école Saint-Vincent a attiré l'attention des parents d'enfants d'âge préscolaire. Les parents et les enseignants reconnaissent les avantages de l'inscription des enfants âgés de 4 ans dans le programme de la petite enfance afin de mieux les préparer pour l'école. Le nombre d'élèves, au cours des dernières années, a progressé régulièrement, dû en partie au fait que les parents sont plus conscients que ce programme existe.

Le programme du centre de La petite enfance est conçu pour :

- 1) Renforcer les compétences sociales et préparer les enfants à l'environnement De l'école;
- 2) Apprendre et améliorer les habiletés motrices;
- 3) Développer les connaissances telles que : la pré-lecture, les formes, les couleurs, les chiffres;
- 4) Développer et enseigner la compréhension de la langue anglaise afin de préparer les enfants à leurs premières années à l'école primaire anglophone.

Les enseignants de la maternelle ont compris et reconnu l'importance du programme de la petite enfance ainsi que l'influence qu'il a sur



l'intégration des enfants dans la classe de maternelle et des années suivantes.

Nous sommes très fiers de notre programme à l'école Saint-Vincent.

L'équipe du centre de la petite enfance permet aux enfants de connaître plus tôt le merveilleux monde de l'école et de leur faire vivre une expérience éducative enrichissante.

*Sarah Huffman*  
*Technicienne en service de garde*  
*École Saint-Vincent*





[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)



**Syndicat des employées et employés  
professionnels-les et de bureau- Québec (ctc-ftq).**

1200, avenue Papineau, Bureau 250, Montréal, Québec, H2K 4S6,  
(514) 522-6511, 1-800-561-SEP B, Télécopieur: (514) 522-9000,  
[montreal@sepb.qc.ca](mailto:montreal@sepb.qc.ca); 5050, boul. des Gradins, Bureau 120,  
Québec, Québec, G2J 1P8, (418) 622-5170, 1-800-295-SEP B,  
Télécopieur : (418) 622-4618, [quebec@sepb.qc.ca](mailto:quebec@sepb.qc.ca)



**Union des employés et employées  
de service, section locale 800**

Montréal (siège social), 920, rue de Port-Royal Est, Montréal,  
Québec, H2C 2B3, 514-385-1717 ou 1-800-361-2486,  
Télécopieur : 514-385-9888; Bureau à Québec, 5000,  
boulevard des Gradins, Bureau 210, Québec, Québec, G2J  
1N3, 418-627-8800 ou 1-800-565-2800, Télécopieur : 418 627-  
5617 [ues800@hotmail.com](mailto:ues800@hotmail.com)



**Syndicat canadien de la fonction publique.**

Le siège social du Conseil provincial du soutien scolaire  
(CPSS) est situé au 565, boul. Crémazie Est, Bureau 7100,  
Montréal, Québec, H2M 2V9, (514) 384-9681, Télécopieur:  
514-384-9680 , [www.cpss.qc.ca/](http://www.cpss.qc.ca/)



**Équipe du journal**

**Rédacteur en chef : Jean-François Labonté [jeanfrancoislabonte@hotmail.com](mailto:jeanfrancoislabonte@hotmail.com)**

**Rédactrice : Johanne Plourde**

**Rédactrice : Ruby Mace**

**Rédactrice : Sarah Huffman**

**Rédacteur : James Taylor**

**Collaboratrices : Édith Larrivée et Michèle Lanoix**